



COMMUNE MEMBRE DE

Association de Communes Vaudoises (ADCV)
Conseil régional du distric de Nyon
Parc naturel régional Jura vaudois

SOMMAIRE

- p.1 Billet de la municipale
Manifestations
Quoi de neuf ?
p.2 Sports et loisirs
Gens d'ici
Sociétés locales
Commerces
p.3 Culture et patrimoine
Questionnaire de Proust
p.4 Contacts utiles

DENEIGEMENT

Emondage des haies et élagage des arbres
Afin d'assurer le déneigement, nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.
Emondage des haies
a) à la limite de la propriété;
b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.
Elagage des arbres
a) au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
b) au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.
Les haies ne doivent en aucun cas empêtrer sur le domaine public et doivent être entretenues durant toute l'année. Elles doivent être maintenues à l'aplomb de la limite de propriété, sur toute la hauteur, voire même à 50 cm à l'intérieur de la limite de propriété et plus selon les cas (visibilité, sécurité, déneigement, etc).
Etat du cheminement
Nous rappelons également que les cheminements doivent être d'une planéité permettant d'assurer le déneigement.
Les propriétaires fonciers et locataires sont invités à exécuter ces travaux avant la première neige, faute de quoi la commune ne pourra assurer le déneigement, conformément à l'article 3 du règlement communal sur le débâiement de la neige.

CONSEIL COMMUNAL

Séance du mardi 11 septembre 2012
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

Préavis municipal no 20/2012
Demande de crédit de CHF 178'500.- correspondant à la participation de la commune de Saint-Cergue pour la mise en conformité du passage à niveau de la route d'Arzier, amorti sur une durée de 10 ans.
Par: 34 voix pour, 2 abstentions

Préavis municipal no 21/2012
Demande de crédit de CHF 74'000.- destinée au goudronnage du cheminement piétonnier des Mouilles.
Par: 35 voix pour, 1 non votant

Préavis municipal no 22/2012
Demande de crédit de CHF 45'000.- destinée à la réfection du trottoir de la route d'Arzier et l'embranchement de la rue de la Gare.
Par: 31 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions

Préavis municipal no 06/2012
Refus du renvoi du préavis no 06/2012 pour études complémentaires selon les conclusions du rapport de la Commission des finances.
Par: 15 voix pour, 16 voix contre (la voix du Président tranche contre le renvoi), 6 abstentions

Préavis municipal no 06/2012
Demande de crédit et d'emprunt de CHF 94'000.- destinée à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.
Par: 16 voix pour, 8 voix contre, 16 abstentions

Préavis municipal no 23/2012
Arrêté d'imposition 2013.
Par: 36 voix pour

INFORMATIONS

Animaux de rente

Conformément aux exigences cantonales et pour des raisons sanitaires, la commune est tenue d'établir une liste de tous les propriétaires d'animaux de rente (ânes, chevaux, cochons, lapins, moutons et poules) sur son territoire. A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir annoncer vos animaux de rente spontanément d'ici au 30 novembre 2012 à l'administration communale ou par email à commune@st-cergue.ch.

Véronique Andersson

Ski de fond

Nous recherchons des vendeurs/vendeuses de vignettes de ski de fond. Vous êtes étudiant, retraité ou avez du temps libre de décembre 2012 à mars 2013, vous connaissez le site touristique de la Givrine, vous êtes intéressé à un petit revenu et l'hiver ne vous fait pas peur, alors prenez contact avec l'administration communale [Mme Eliane Sottas, 022 360 90 21, esottas@st-cergue.ch] d'ici au 15 novembre 2012.

Véronique Andersson

Accueil familial de jour

Notre commune fait partie du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) qui est une association intercommunale ayant comme mission de constituer, gérer et développer un réseau d'accueil de jour des enfants, conformément à la Loi (LAJE) du 20 juin 2006.
Le RAT recherche des accueillantes en milieu familial. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec la structure de coordination de l'accueil familial de jour, rue des Tuillières 1, 1196 Gland, 022 354 94 40.

Danièle André

Séance du mardi 11 septembre 2012
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

Election d'un membre à la Commission des finances
M. Gilles Tirvaudey est élu.

Assermentation du Municipal

M. Pierre Graber est assermenté selon l'article 62 de la Loi sur les communes (LC).

DEVENIR UN SAPEUR-POMPIER
Intéressé? Motivé?
Alors rendez-vous à la caserne de Saint-Cergue dès 18:00!
LES POMPIERS VAUDOIS
RECRUTENT
1.11.2012
• UNE AVENTURE PASSIONNANTE
• UN ENCADREMENT DE QUALITÉ
• LA POSSIBILITÉ DE DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Oh oui! Un sapin de Noël Nordmann pour moi!
35 CHF
NOM:.....
PRENOM:.....
ADRESSE DE LIVRAISON:.....
Vente directe à la Caserne de Saint-Cergue de 9h00 à 18h00 samedi 8 décembre 2012.
Commande et livraison (+ 10 CHF) à l'aide du coupon à renvoyer à:
Florian Gay
Comité du Téléthon 2012
Chemin Prés-du-Marguiller 16
CH - 1273 Arzier
Réservation possible par mail à flonateleo303@bluewin.ch
Tailles uniques (150-200 cm)

J'achète de la route pour la montée sur 2 roues!
1 CHF LE METRE
NOM / PRENOM:.....
ADRESSE:.....
N° TELEPHONE:.....
NOMBRE DE METRES:.....
Déposez votre coupon à l'Administration Communale de St-Cergue avant le 8 décembre 2012. Payez votre don directement au guichet ou déposez votre bon et nous viendrons encaisser le montant durant la journée du 8 décembre (nous vous téléphonerons préalablement).
RENSEIGNEMENTS ET PROMESSES DE DONS:
Comité du Téléthon, Florian Gay // T. 079 202 62 17 // flonateleo303@bluewin.ch

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE
Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:
Lundi, mercredi, 07:30 - 11:00
jeudi et vendredi
Mardi 14:00 - 19:00

OFFICE DU TOURISME
Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire:
Lundi fermé hors vacances scolaires
Mardi - vendredi
08:30 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Samedi - dimanche
[automne] fermé

BIBLIOTHÈQUE
Chemin du Carroz-d'Amont 11
Horaire:
Lundi 15:00 - 18:00
Jeudi et vendredi 10:00 - 12:00

DÉCHETTERIE
Route de Télésiege 1
Horaire:
Lundi, mercredi et vendredi
10:00 - 12:00 / 15:00 - 19:00
Samedi
10:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00



Photo: François Brack

BILLET DE LA MUNICIPALE DE L'URBANISME

URBANISME

Avec la Désalpe l'automne a fait son arrivée. Il nous teinte les feuilles de couleurs vives avant la venue de l'hiver. Lorsque les arbres auront perdu leurs feuilles, les nouvelles réalisations de bâtiments à Saint-Cergue deviendront encore davantage visibles.
Ces derniers mois, Saint-Cergue a vu l'arrivée d'un impressionnant nombre de grues. Plusieurs grands chantiers voient le jour ces dernières années au centre du village, alors que leur planification a eu lieu au milieu des années 1990. La réalisation des immeubles de Bournessaint, par exemple, le long de la Route d'Arzier, ainsi que l'énorme excavation de roche n'a pu être possible qu'avec l'élaboration au préalable d'un plan de quartier. Celui du quartier de Bournessaint a été approuvé par le Conseil communal en 1993. La volonté principale était de créer des habitations à proximité des commerces et de la gare. Un quart des logements devait servir à l'accueil hôtelier ou para-hôtelier.
Dans un même temps le plan directeur communal prévoyait la création d'un grand

nombre d'activités sur le territoire de la commune, comme un centre de glace aux Cheseaux-Dessous, un terrain de football, le centre nordique à La Givrine, un centre équestre à la Prangine, les aménagements à Basse-Ruche, un relais sportif à La Cure et d'autres projets.
Le plan général d'affectation, basé sur ce plan directeur communal, qui régit actuellement la densité et le gabarit des nouvelles constructions, date de 1996. Les nouvelles constructions (Chemin des Fiéray, Rue de la Gare, Chemin du Carroz-Delay), qui modifient l'aspect du village, sont en conformité avec les exigences fédérales de l'aménagement du territoire, à savoir éviter l'étalement des zones à bâtir afin de préserver le cadre de vie naturel et les zones agricoles.
La commune de Saint-Cergue a choisi dès 1996 d'appliquer une densification dans le village et les zones villas-chalets qui est supérieure à celle des villages environnants. Cette densité correspond aux exigences de la loi fédérale et va dans le sens du nouveau

plan directeur cantonal de 2008. Celui-ci prévoit une augmentation de la densité dans les zones villas-chalets à 0,4 (notre règlement permet déjà une densité de 0,375, ce qui signifie que pour une parcelle de 1000 m2, on peut construire une surface brute de plancher utile de 375 m2) et de concentrer les habitations dans un rayon d'environ 500 m autour des gares, afin de favoriser l'utilisation des transports publics et de diminuer le nombre de pendulaires en véhicules individuels.
Ces prochaines années, la Municipalité va entreprendre l'élaboration du nouveau plan directeur communal et la révision du plan général d'affectation. Ce sera l'occasion de se pencher sur le développement de la commune pour les 15 prochaines années, ainsi que de nous positionner sur l'avenir de notre station.

Cornélie Gally

MANIFESTATIONS

- WEEK-END DU 26 AU 28 OCTOBRE
Grande fête villageoise pour le 20e du Vallon
SAMEDI-DIMANCHE 3-4 NOVEMBRE
Exposition Art-titule et village fleuri
SAMEDI 10 NOVEMBRE ET VENDREDI-SAMEDI 16-17 NOVEMBRE
Soirées du Choeur mixte Chante-Jura
SAMEDI-DIMANCHE 24-25 NOVEMBRE
Marché de Noël
SAMEDI 8 DÉCEMBRE
Téléthon

QUOI DE NEUF ?

TOURISME

Parc naturel régional Jura vaudois (PNRJV)
Le Parc Jura vaudois obtient le label «Parc d'importance nationale» de la Confédération. Le label a été remis officiellement aux 30 municipalités et à l'association du Parc le 13 octobre à Romainmôtier. La Confédération reconnaît par cette distinction les richesses patrimoniales du périmètre du Parc Jura vaudois et la pertinence des projets en cours de développement.

PORTES OUVERTES



Dans le cadre des festivités du 20e du Vallon, la commune organise les portes ouvertes de ses bâtiments le samedi 27 octobre 2012 de 12:00 à 16:00. Venez nombreux visiter les bureaux de l'administration communale, ainsi que les locaux de la voirie et la caserne des pompiers.

MARCHÉ DE NOËL

Il y a dans la vie des collectivités des points de repères qui émaillent l'année en lui donnant autant de couleurs singulières que chacun des événements qui la ponctuent en recèle dans ses particularités. La fin du mois de novembre par exemple ouvre les portes du Marché de Noël qui s'inscrit pleinement dans cette tradition villageoise de manifestations populaires qui en font le charme. Ainsi, samedi 24 et dimanche 25 novembre prochain, plus de quarante artisans installeront leurs stands dans le Centre du Vallon transformé pour l'occasion en véritable caverne aux trésors. Ce marché, précise Michèle Möckel, dont l'organisation débute au mois d'avril déjà, est victime de son succès à tel point



Photo: Christian Briacca

que nous devons refuser des exposants. Les organisateurs n'acceptent en outre que des artisans qui fabriquent eux-mêmes leurs articles à l'exclusion de toute revente, afin de lui conserver son esprit vraiment artisanal. Cette exigence, payante au fil du temps, garantit au marché sa pérennité puisqu'il ouvrira sur sa 16^e édition. Sur les étalages, les visiteurs trouveront des objets de décoration, de la poterie, des habits, du patchwork, des biscuits, confitures et autres produits de Noël. Un atelier de bricolage sera mis à la disposition des enfants ainsi qu'un stand d'initiation au Shitsu. Le Père Noël fera son apparition dimanche à 14h30 et le Choeur mixte Chante-Jura donnera un concert le même jour à 15h00. Chacun pourra en outre se restaurer à la buvette, artisanale.

François Brack

Marché de Noël
Centre du Vallon
Samedi 24 novembre 2012 de 11:30 à 18:00
Dimanche 25 novembre 2012 de 10:00 à 17:00
Entrée libre
Buvette

GENS D'ICI

MAGALI BORGEAUD DIT AVOCAT

Entrée en fonction le 1^{er} août dernier, Magali Borgeaud dit Avocat succède à Guy Jaillat au poste de pasteur de la paroisse de Saint-Cergue et Arzier. Bien connue dans le village de Saint-Cergue dont elle a présidé le Conseil communal durant la première année de la nouvelle législature, cette mère de quatre enfants accède à une fonction, jamais encore remplie dans la paroisse par une femme. Forte d'un parcours ne conduisant pas forcément au pastorat, Magali Borgeaud exerce depuis de nombreuses années la profession de diacre. Filant la métaphore pour en illustrer le contenu elle puise dans le registre laïc pour signifier que le diacre est au pasteur ce que l'assistant social est à l'enseignant, un



homme ou une femme confronté à une dure réalité quotidienne. Ainsi, on ne naît pas diacre, on le devient. Généralement en seconde profession et certainement par vocation, au terme

de deux ans de séminaire théologique, trois ans de formation théorique et pratique, une année de stage et deux ans comme suffragant. Le diacre, poursuit Magali Borgeaud, travaille sa pâte humaine pour en évacuer les problèmes afin d'être à même d'assister des personnes en difficultés. Active dans la psychologie d'urgence son travail la conduit à aider les réfugiés, les personnes endeuillées ou victimes de traumatismes consécutivement à un accident, un conflit ou une catastrophe. En accédant au pastorat, Magali Borgeaud fait un peu exception, puisque seuls trois diacres conduisent seuls une paroisse dans le canton de Vaud. Est-ce la raison qui l'a incitée à accepter le poste? Certainement pas, enchaîne-t-elle, ce sont des demandes réitérées ainsi que les encouragements de mon entourage qui m'ont poussée dans cette direction, j'étais plutôt dans le doute. A la question de la direction qu'elle souhaite donner à son ministère pastoral, Magali Borgeaud désire permettre aux gens de développer leur dimension spirituelle dans la relation interpersonnelle, de les rencontrer cœur à cœur. C'est par son rayonnement que l'on peut toucher les gens qui nous entourent, conclut-elle.

François Brack

TÉLÉTHON 8 DÉCEMBRE 2012

Comme chaque année, le SDIS Saint-Cergue - Arzier organise la journée du Téléthon avec pour défi de toujours pouvoir vous surprendre et regrouper un maximum de fonds pour cette association.

Cette année, c'est Stéphane Riesen, employé au Centre de formation routière de Savigny, cascadeur et spécialiste de la conduite de voiture sur deux roues, qui nous fera l'honneur de participer à cette journée, qui promet d'être mémorable.

7000 mètres séparent le bas de la route Blanche et la caserne du SDIS, 7000 mètres que Stéphane effectuera avec sa Mini... sur deux roues! Réparti en quatre étapes nécessaires aux changements des pneus, le Col sera ponctuellement fermé pour permettre le franchissement d'une étape et ouvert durant les changements de pneus.



Le comité d'organisation

Mais ce défi ne pourra se faire sans votre soutien. En effet, chaque mètre de l'étape sera vendu CHF 1.-- et Stéphane ne roulera que sur les mètres vendus! Tous les fonds seront versés au Téléthon. En cas d'enneigement, le défi sera reporté à une date plus favorable.

Par ailleurs, samedi toute la journée à la caserne, vous pourrez manger la fameuse «morbiflette», la fondue et les crêpes. Profitez également de notre vente de sapsins de Noël (voir coupon page 4) et de peluches du Téléthon. Cette année, le calendrier du SDIS sera aussi en vente avec une édition qui se dessine comme un excellent cru plein de surprises...

Soyez nombreux à soutenir cette journée et aidez-nous à regrouper des fonds pour cette association.

SOCIÉTÉS LOCALES

CHOEUR MIXTE CHANTE-JURA

Les 10, 16 et 17 novembre prochain, le Centre du Vallon accueillera entre ses murs et pour la deuxième année consécutive à cette époque les traditionnelles soirées du Choeur mixte Chante-Jura. Ces soirées feront la part belle non seulement au chant choral, mais seront aussi l'occasion pour les choristes, comme ils aiment à le faire, d'endosser des rôles au travers d'un spectacle mis en scène par Michèle Möckel, dont le fil rouge sera la thérapie de la chorale, puisqu'ainsi en a-t-elle décidé. Souhaitons que le mal ne soit pas profond et que le passage sur le divan de l'analyste lui permette de retrouver tous ses esprits, dont nous imaginons facilement

qu'elle ne les a pas perdus, puisqu'au détour de ce clin d'œil freudien nos amis, qui ne manquent pas d'esprit, entonneront, en chœur, plusieurs nouvelles chansons issues d'un répertoire revisité de la chanson française avec à l'honneur Véronique Sanson et Yannick Noah entre autres. Ces soirées seront comme d'habitude marquées du sceau de la convivialité autour de grandes tables qui permettent des rencontres sympathiques. Petite restauration et boissons seront également servies sur place. Relevons enfin que la chorale est placée sous la direction de Nicolas Goye qui fête cette année dix ans de bons et loyaux services.



François Brack

Soirées du Choeur mixte Chante-Jura
Centre du Vallon
Samedi 10, vendredi 16 et samedi 17 novembre 2012
Ouverture des portes à 19:30
Réservation 022 360 33 21 (après 18:30)
Billets à l'entrée
Prix des places CHF 20.--

Photo: Choeur mixte Chante-Jura

GESTION DES DÉCHETS

Durant l'année 2011, 549,45 tonnes de déchets ménagers ont été incinérées sur un total de 1'326,05 tonnes de déchets collectés. La différence, soit 776,6 tonnes, correspond à des déchets valorisés (papier, PET, verre, etc.). Le taux de recyclage s'élève donc à 58,56 %, pouvant être qualifié de très bon.

Notre commune enregistrait une population de 2100 habitants au 31 décembre 2011 (en hausse de 3,2 %), à laquelle il faut ajouter une partie des résidents secondaires pour pouvoir élaborer des ratios représentatifs de la réalité. Nous avons donc intégré à notre population fixe 150 personnes, ce qui porte le nombre d'habitants à 2250 pour nos analyses. Ainsi, nous pouvons extrapoler les kilos par habitant et par catégorie de déchets.

Données concernant l'année 2011:
- Déchets ménagers (incinérables): 244,20 kg par habitant;
- Déchets recyclables: 345,15 kg par habitant;
- Taux de recyclage: 58,56 %.

Ces trois chiffres démontrent clairement que l'engagement de la population st-cerguaise est remarquable, puisque l'objectif du canton à l'horizon 2020 est d'atteindre un poids maximum de déchets ménagers (incinérables) s'élevant à 243 kg par habitant. Nous

sommes donc pratiquement dans la cible à fin 2011 et ceci avant tout grâce à vos efforts constants de tri des déchets.

Un grand merci donc à vous tous pour votre participation active à ce magnifique résultat d'ensemble.

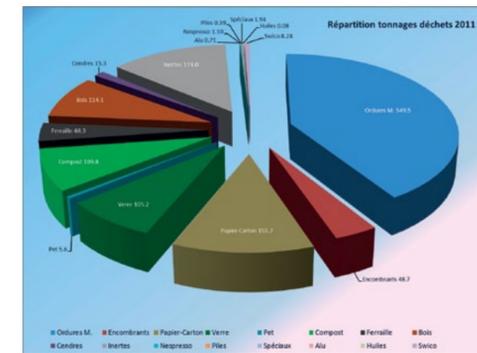
Concernant les finances, nous négocions constamment afin d'obtenir des filières de traitement respectant les normes environnementales en vigueur et des conditions compétitives. Ceci ajouté à une bonne maîtrise des charges a permis d'atteindre un taux de couverture financière pour ce dicastère de 74,02 %, alors que la loi sur les communes vaudoises impose un minimum de 70 %.

Malgré ces résultats encourageants, nous allons devoir procéder à des modifications importantes dans la collecte des déchets, lesquelles vont impacter notre manière de trier. En effet, suite à un arrêté du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011, le Canton doit faire appliquer la loi fédérale selon le principe du pollueur-payeur, ce qui va se traduire schématiquement par la mise en place d'une taxe au sac ou au poids pour les déchets urbains incinérables (déchets ménagers et encombrants) et d'une taxe forfaitaire pour les autres types de déchets. Cette nouvelle directive nous obli-

gera donc de revoir fondamentalement le système actuel, afin de se mettre en conformité. Une étude est actuellement en cours afin de

ménagers incinérables. Une taxe forfaitaire de base complètera la taxe au sac afin de garantir à chacun de pouvoir déposer les autres types de déchets à la déchetterie communale.

2. Taxe au poids – chaque habitant reçoit une carte d'identification lui permettant d'actionner l'ouverture d'appareils spécialement conçus, pour y déposer n'importe quel sac standard à ordures. Le système pèse alors la quantité de déchets et, en fin d'année, une facture est adressée au détenteur de la carte selon le poids réellement déposé.



trouver la meilleure solution. Il est important de s'accorder du temps afin d'évaluer le pour et le contre de chacune des solutions possibles, avant de soumettre le projet à une commission du Conseil communal.

Pour cette raison, nous avons décidé de reporter la mise en application de cette nouvelle loi au 1^{er} janvier 2014 et non au 1^{er} janvier 2013, contrairement à ce qui était préconisé par le Canton.

En information préliminaire, les deux solutions qui s'offrent à nous sont les suivantes:

1. Taxe au sac – chaque habitant doit acheter des sacs à poubelle dûment agréés dans les magasins usuels. Le prix a déjà été calculé par un groupe de travail au niveau régional et cantonal: pour un sac d'une capacité de 35 litres, il s'élèvera à CHF 2,00 par unité. Ce prix comprend le coût de la collecte, de transport, de traitement, de fabrication et de distribution. Cette formule n'impose pas de changements laissés par son prédécesseur, à l'exception qu'il faut dorénavant acheter des sacs conformes pour y déposer uniquement des déchets

Dans ce cas de figure également, une taxe forfaitaire de base complètera la taxe au poids afin de garantir à chacun de pouvoir déposer les autres types de déchets à la déchetterie communale.

Nous allons donc continuer nos investigations et ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

En attendant, vous trouverez dans notre journal un petit dépliant vous rappelant les emplacements de collecte actuels et les recommandations d'usage. Merci encore de votre précieuse collaboration et... pensez-y, pensez tri!

Gérald Chollat

CHANGEMENT À LA MUNICIPALITÉ

Au revoir Eddy... Après 6 ans de Conseil communal, dont une bonne partie en tant que Président, puis 9 ans de Municipalité, Eddy Blumenstein a démissionné au 30 septembre 2012 pour des raisons familiales.

Eddy a mis ses connaissances approfondies dans les domaines techniques des bâtiments et des routes, ainsi que son humeur constante et son énergie à disposition de notre village. Nous le remercions pour son engagement envers la collectivité tout au long de ces 15 ans et lui souhaitons une bonne continuation!

Bienvenue Pierre! Pierre Graber a rejoint la Municipalité le 1^{er} octobre en remplacement d'Eddy Blumenstein.

Né à Saint-Cergue il y a 56 ans, marié et

père de 3 jeunes hommes, Pierre Graber est biochimiste de formation.

Brillamment élu au Conseil communal en 2011, membre de la Commission des finances, Pierre va prochainement laisser microscop

et éprouvettes, son travail sur les molécules et concentrera son énergie ainsi qu'une partie de son temps à la collectivité publique. Ainsi, le travail dans le domaine de l'abstraction va devenir extrêmement concret, en reprenant les dicastères laissés par son prédécesseur, à savoir les routes et la voirie, la gestion des déchets et les bâtiments.

Homme de dialogue, au caractère calme et posé, Pierre Graber saura s'intégrer parfaitement au collège municipal. Bienvenue!

Thierry Magnenet



COMMERCES

LA PHARMACIE



Photo: François Brack

Pharmacie de Saint-Cergue
Yasmine Caille
Route d'Arzier 29, 1264 Saint-Cergue

Pendant de nombreuses années, les saint-cerguais se sont trouvés comme Vladimir et Estragon à attendre Godot, entendez par là une improbable pharmacie qui ne venait pas. Et puis un jour, comme pour donner une fin à cette pièce qui ne se terminait pas, Yasmine Caille est arrivée alors qu'on ne l'attendait plus. De sa région de Champagne et Ardennes à Dijon, où elle a obtenu son diplôme de pharmacienne, puis Bois-d'Amont où elle habite maintenant, elle a travaillé plusieurs années dans une pharmacie de la place youennaise, puis à la Vallée de Joux avant de franchir le pas consistant à ouvrir sa propre enseigne, à Saint-Cergue, à l'emplacement du Mirabeau.

Outre les prestations pharmaceutiques traditionnelles couvrant toute la gamme des médicaments dont elle reçoit, pour ceux dont elle ne dispose en stock, livraison deux fois par jour, Yasmine Caille a fait des thérapies naturelles son domaine de prédilection. Aussi propose-t-elle une large gamme de produits homéopathiques, de phytothérapie telles que plantes et tisanes, d'huiles essentielles et autres produits cosmétiques bios qu'elle accompagne non seulement des conseils nécessaires à leur bonne utilisation, mais également d'un suivi personnalisé, puisque chaque patient est un cas particulier. Yasmine Caille avoue ainsi apprécier le mélange entre les aspects

médicaux rigoureux qui touchent à la santé et le côté plus détendu lié au commerce et à la relation qu'elle développe avec sa clientèle, deux choses auxquelles elle apporte compétences professionnelles et charme.

François Brack

Ouverture:
lundi, mardi, mercredi, vendredi de 08:30 à 12:30
et de 15:00 à 19:00,
jeudi et samedi de 08:30 à 12:30

Contact:
T 022 360 06 06
pharmacie.stcergue@gmail.com

LA MUNICIPALE DANIELÉ ANDRÉ DU CÔTÉ DE CHEZ... PROUST !



Le principal trait de mon caractère. L'impétuosité. La qualité que je préfère chez un homme. L'honnêteté. La qualité que je préfère chez une femme. La franchise. Ce que j'apprécie le plus chez mes amis. La tolérance. Mon principal défaut. L'impatience. Mon occupation préférée. La lecture. Mon rêve de bonheur. Un monde en paix. Quel serait mon plus grand malheur. La perte d'un de mes enfants ou petits-enfants. Ce que je voudrais être. Une mouche. Le pays où je désirerais vivre. La Suisse me convient bien.

La couleur que je préfère. Le violet. La fleur que j'aime. La pivoine. L'oiseau que je préfère. Le perroquet. Mes auteurs favoris en prose. Jean Giono, Guy de Maupassant. Mes héros favoris dans la fiction. Titeuf, les Bidochon. Mes héroïnes favorites dans la fiction. Il n'y en a pas. Mes compositeurs préférés. Ludwig van Beethoven, Antonio Vivaldi. Mes peintres favoris. Joan Miro, Vincent van Gogh. Mes héros dans la vie réelle. Je n'en ai pas. Ma boisson favorite. Le café. Ce que je déteste par-dessus tout.

L'hypocrisie. Le don de la nature que je voudrais avoir. L'ubiquité. La faute qui m'inspire le plus d'indulgence. La naïveté. Ma devise. Ne pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire tout de suite.

Ce questionnaire de personnalité d'origine britannique, datant de la fin du XIX^e siècle, est découvert par Marcel Proust alors qu'il est adolescent. Il y répondra à plusieurs reprises avec esprit lui donnant la réputation qui est la sienne. La version ci-après ignore quelques-unes des questions de la traduction française, elle-même n'ayant pas repris le contenu intégral de la version originale en anglais [Source: Wikipédia].